

Q DD 3 200

1908

25 ANNÉES D'ACTIVITÉ

1933

ÉLECTRICITÉ  
NEUCHATELOISE S.A.

*fondée le 5 juin 1907*

1908-1955

ÉLECTRICITÉ  
NEUCHATELOISE

S. A.

FONDÉE LE 5 JUIN 1907

25

ANNÉES D'ACTIVITÉ

Révision

QDD 3200

A consulter sur place



Rév.

2011 / 1724

## AVANT-PROPOS

**L**E 3 juin 1932, l'Électricité Neuchâteloise S. A. tenait son Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cette date du 3 juin coïncidait presque exactement avec celle de la fondation de la Société, — à 25 ans près. L'assemblée constitutive de l'Électricité Neuchâteloise S. A. avait eu lieu, en effet, le 5 juin 1907.

La célébration de ce vingt-cinquième anniversaire ne fut le prétexte à aucune cérémonie de grand style ; c'est dans la plus stricte intimité que fut évoqué le souvenir des premiers pas de la Société, qu'un juste et discret hommage fut rendu à l'heureuse initiative des créateurs de l'entreprise, qu'on se félicita du développement tranquille et persévérant, dans le cadre même esquissé dès le début, d'une œuvre d'utilité publique au caractère nettement accusé.

Dans une notice de circonstance, aux lignes sobres, le directeur de la société, M. Emmanuel Borel, directeur des Services industriels de la Ville de Neuchâtel, avait écrit, en raccourci, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire, l'histoire très simple de la société. Tout naturellement, l'idée prit corps de conserver ces quelques pages

en les confiant à l'imprimerie. Si la brochure que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs curieux de connaître de plus près l'Électricité Neuchâteloise S. A. sort de presse avec un retard marqué, la raison en est qu'on a désiré pouvoir y inscrire la dernière étape franchie par la Société. Au jour du vingt-cinquième anniversaire, M. Borel annonçait que des pourparlers étaient engagés avec les Forces motrices bernoises pour le rachat du réseau exploité dans notre canton par cette puissante organisation. Les négociations ont dès lors abouti et l'auteur de la notice a pu ajouter à son rapide aperçu un chapitre nouveau sur l'extension de l'activité de la société.

Cette explication donnée, coupons court à toute autre formule d'introduction : nous souhaitons aux lecteurs de trouver quelque intérêt et même quelque plaisir à prendre contact avec l'Électricité Neuchâteloise S. A. en feuilletant cette modeste brochure commémorative.

NEUCHÂTEL, décembre 1935.

H. CALAME,  
président de l'E. N. S. A.

## 25 ANS D'ACTIVITÉ

# DE L'ÉLECTRICITÉ NEUCHATELOISE S. A.

### AVANT LA FONDATION

**L**ES deux entreprises étrangères au canton qui fournissaient, il y a un quart de siècle, l'énergie électrique aux communes neuchâteloises s'étaient réparti les districts de façon à éviter toute concurrence réciproque. La Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe s'était attribué : le Val-de-Travers, la vallée de La Sagne, La Côte-aux-Fées, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, laissant à la Société de Hagneck : le Val-de-Ruz, Neuchâtel et la rive du lac jusqu'à Saint-Aubin. Ce partage s'était effectué sans tenir compte des réseaux existants. La Ville de Neuchâtel et l'Usine du Plan-de-l'Eau avaient construit des lignes de distribution indépendantes sur les territoires revendiqués par ces sociétés. ✕

Des prix paraissant élevés et surtout la crainte de quelque mauvaise expérience entravèrent pendant deux à trois ans le développement normal des réseaux de la Société de Hagneck. La Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe s'étant chargée de faire la distribution directement aux abonnés, ses affaires progressèrent plus rapidement, mais ayant refusé, dans quelques cas, de livrer, elle força certaines communes et particuliers à s'adresser à Hagneck.



Premier siège de la société:  
Escaliers du Château.

Cette situation n'était pas sans présenter de sérieux désagréments, car la conclusion de tout nouvel abonnement était un prétexte à marchandages sans fin. Elle préoccupait, par ailleurs, tous ceux qui se rendaient compte que la demande croissante d'électricité ne tarderait pas à obliger les villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds à chercher en dehors de leurs installations propres un supplément d'énergie. Le canton de Neuchâtel, jusque là, n'avait pas cru devoir porter son attention sur les questions d'électricité et l'honneur

revient à M. le conseiller d'État Perrier de s'être inquiété le premier de ce problème et d'en avoir affronté et surmonté les difficultés. ✕

Les études pour l'électrification du chemin de fer du Jura Neuchâtelois ayant été entreprises dans le courant de l'année 1905, leurs auteurs se trouvèrent en présence d'un syndicat, formé par les sociétés de Joux et de Hagneck, qui chercha à imposer impérativement des conditions qui, d'entrée de cause, furent jugées inacceptables. M. Perrier eut alors l'idée de s'approcher des entreprises fribourgeoises, afin de trouver un contrepois aux propositions des sociétés installées dans le canton. Après quelques pourparlers, un contrat de livraison d'énergie électrique fut passé le 17 novembre 1906 avec les usines fribourgeoises, sous réserves des ratifications légales ; Berne et Vaud se voyaient ainsi éliminés.

La direction des Entreprises électriques fribourgeoises (c'était, à ce moment-là, encore l'Administration des Eaux et Forêts) exprima le désir d'obtenir de notre canton autant d'abonnés de force et de

lumière que le permettaient les circonstances, ceci afin d'augmenter le rendement de la ligne haute tension (32,000 volts) qu'elle projetait d'établir pour alimenter le chemin de fer du Jura Neuchâtelois. M. l'ingénieur Bellenot se met immédiatement en campagne, poursuit activement ses démarches, et au moment de la fondation de la société, on se trouve en possession de quinze contrats provisoires passés avec dix communes du Val-de-Ruz, avec Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Cortaillod, la fabrique de câbles de Cortaillod et la Ville du Locle. Ces contrats, signés par la direction des Eaux et Forêts du canton de Fribourg, constituèrent la base de notre société. Les pourparlers avec l'État de Fribourg aboutirent à la conclusion qu'il fallait éviter l'établissement d'une troisième société dans le canton et créer, de préférence, une société autochtone pour mettre le client en rapport avec une administration neuchâteloise. Celle-ci épargnait à Fribourg l'installation des réseaux primaires et secondaires sur le territoire de notre canton. C'est ainsi que naquit l'Électricité Neuchâteloise S. A. Le contrat liant notre société aux usines fribourgeoises, calqué sur la convention conclue avec le chemin de fer du Jura Neuchâtelois, nous accordait le bénéfice des conditions favorables consenties à cette compagnie.

## CONSTITUTION ET ORGANISATION DE L'ÉLECTRICITÉ NEUCHATELOISE S. A.

L'assemblée constitutive eut lieu le mercredi 5 juin 1907, à la Banque Cantonale Neuchâteloise. Elle adopta les statuts et nomma le Conseil d'administration qui fut composé de MM. Louis Perrier, président, Pierre de Meuron, vice-président, Émile Lambelet, secrétaire, Paul Châtelain, Édouard Droz, Ernest Girod, Henri Richard, Jean-Jacques Maurer, Hans Mathys.





Deuxième siège de la société: Villa Champagnole.

L'Électricité Neuchâteloise S. A. fut créée au capital de Fr. 400,000.—, qu'il fallut augmenter à Fr. 800,000.— en 1919 et à Fr. 1,000,000.— à fin 1931.

La société s'établit, au début, aux Escaliers du Château N° 6 ; le siège passe ensuite au Vauseyon (Villa Champagnole), en 1911 à l'Hôtel communal de Neuchâtel, puis à l'Hôtel des Services industriels où il est resté jusqu'au moment où la société s'est logée dans ses propres meubles, rue des Terreaux N° 1, le 1<sup>er</sup> janvier 1933.

A la première séance du Conseil, le directeur fut nommé en la personne de M. Alfred-Henri Bellenot, ingénieur, qui avait dirigé les pourparlers préliminaires. Deux jeunes techniciens lui étaient adjoints pour la construction : M. Alphonse Burri, actuellement directeur de la Société pour la diffusion de l'énergie électrique en Suisse, à Zurich, et M. Robert Bischoff, qui a passé au Service de l'électricité de la Ville de Neuchâtel au moment de la reprise de l'exploitation. M. Bellenot conserva ses fonctions jusqu'en 1910, date à laquelle des dispositions spéciales furent prises pour l'exploitation ; il resta alors attaché à la société en qualité d'ingénieur-conseil jusqu'en 1917.



Troisième siège de la société : Hôtel des Services industriels.

L'ère des constructions étant passée, il s'agissait de doter la société d'un rouage d'exploitation aussi simple que possible. Pour éviter l'entretien d'un personnel coûteux, sur différents points du réseau, il fut décidé de confier l'exploitation aux Services d'électricité des villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds dont le personnel pouvait être mis à contribution en cas de besoin. C'est ainsi que fut créé le Comité de direction composé des trois directeurs des Services industriels chargés de l'exploitation. Les trois villes délèguèrent la direction de l'exploitation aux Services industriels de Neuchâtel. C'est ce régime qui a fonctionné jusqu'à fin 1932. Dès lors, le Comité de direction fut modifié ; il est aujourd'hui composé de six membres, dont les trois membres du bureau du Conseil.

Après M. Bellenot, la direction de la société passa successivement entre les mains de MM. Pierre de Meuron, Victor Tripet et Emmanuel Borel.

L'ingénieur chargé de l'exploitation fut, dès le début de la nouvelle organisation, M. Louis Martenet, avec M. Robert Bischoff comme adjoint.

## ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Jusqu'à fin 1932, l'activité de la société s'est bornée à la distribution de l'énergie dans le réseau qu'elle avait construit au cours des années 1907-1909, et comprenant dix communes du Val-de-Ruz : Valangin, Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Montmollin, Boudevilliers, Les Hauts-Geneveys, Engollon, Fontaines, Fenin-Vilars-Saules, Savagnier et les communes de Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Colombier, Cortaillod, Bôle, Rochefort, Hauterive et La Coudre. Des abonnements de livraison d'énergie de secours lient en outre la société aux trois villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, à la Société d'exploitation des câbles électriques à Cortaillod et, depuis 1927, à la Société du Plan-de-l'Eau à Noiraigue. Ce dernier abonnement a marqué pour la société son entrée au Val-de-Travers et le début des relations avec un nouveau fournisseur : la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe.

Si ce n'est qu'en 1927 que l'Électricité Neuchâteloise pénètre pour la première fois au Val-de-Travers, il est à noter, cependant, qu'elle avait dès le début de son activité jeté ses regards sur ce coin de notre pays. Le premier contrat dont parlent les procès-verbaux est un contrat avec la Fabrique de Ciment-Portland de Saint-Sulpice, dont il est question à la première séance du Conseil d'administration. L'accord n'ayant pu se faire et la guerre étant ensuite intervenue, c'est en 1922 seulement qu'on reprend les pourparlers pour la pénétration au Val-de-Travers et, de nouveau, à l'occasion d'un abonnement pour la Fabrique de Ciment-Portland. Une convention liée par la direction ne put cependant pas être ratifiée par le Conseil d'administration, à cause des contrats de délimitation des zones de distribution entre Fribourg et Vaud.



Siège actuel de la société: rue des Terreaux.

Quelques années plus tard, on renoue les pourparlers ébauchés vingt ans auparavant, avec la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe, pour la reprise de son réseau neuchâtelais, pourparlers et études qui aboutirent en 1931 à un contrat de rachat et à une convention de fourniture d'énergie pour les réseaux cédés. Le personnel de cette compagnie passait aussi à notre société, en conservant cependant les anciens droits pour le cas d'un transfert ou d'un avancement possible dans les réseaux vaudois.

A la même époque commencèrent des pourparlers pour le rachat du réseau neuchâtelais des Forces Motrices Bernoises S. A. dont l'acquisition eut lieu à fin décembre 1933. L'énergie de ce nouveau réseau nous est livrée par l'ancien propriétaire.

Les relations avec nos divers fournisseurs sont excellentes ; ceux-ci ont du reste une représentation dans le Conseil d'administration.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1934, la société fournit en énergie électrique, directement ou indirectement, 59 des 62 communes du canton. Il resterait deux communes à englober : celle de Vaumarcus, qui fait

encore partie du réseau des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe, et celle des Brenets, qui est alimentée par La Goule. La commune des Planchettes n'a pas de réseau électrique, mais sera probablement alimentée prochainement par le Service de l'électricité de La Chaux-de-Fonds. En outre, une commune située sur France se rattache au réseau du Val-de-Travers.

La fourniture totale de l'énergie est assurée par les soins de la société dans 44 communes, dont 13 par vente directe aux abonnés et 31 par l'intermédiaire des administrations communales. L'énergie complémentaire est livrée à 15 communes : à 3 communes directement (les 3 villes) et à 12 communes indirectement, soit 7 dépendant des Services industriels de Neuchâtel et 5 de la Société du Plan-de-l'Eau, au Val-de-Travers.

Nous ne parlerons pas de toutes les questions qui ont occupé la société depuis sa fondation. Parmi les plus importantes, signalons la participation, dès 1919, à la S. A. L'Énergie de l'Ouest-Suisse, participation qui, à la suite du développement important pris par cette société, a dû être augmentée et a motivé la création de la Société financière neuchâteloise d'électricité S. A. (Holding Company).

8 L'Électricité Neuchâteloise S. A., comme beaucoup d'autres entreprises similaires, a été entravée dans son développement par la guerre <sup>1914</sup> et les crises qui l'ont suivie, mais elle a pu, cependant, s'implanter solidement dans le canton et a une belle tâche devant elle. Son but est d'améliorer toujours plus la distribution du courant électrique, de s'assurer, pour l'avenir, auprès des grands réseaux, le ravitaillement en énergie à aussi bon compte que possible. Notre canton, très pauvre en forces hydrauliques, devra toujours chercher en dehors de ses frontières des compléments importants d'énergie pour faire face à une consommation qui se développera encore avec une grande intensité. Il faut en effet prévoir un accroissement important de la consommation à cause des applications toujours plus nombreuses



Office de renseignements.

de l'électricité, notamment dans l'artisanat et pour les besoins domestiques, plus spécialement pour la cuisson.

Soucieuse de remplir pleinement son rôle de guide et de conseiller envers les consommateurs, la société a créé, en 1929, l'Office de renseignements dans le double but de faire de la propagande et de renseigner la clientèle. Celle-ci apprécie cette organisation auprès de laquelle elle trouve des informations utiles pour ses installations et ses achats d'appareils.

\* \* \*

Cet aperçu de l'activité de notre société pendant le premier quart de siècle de son existence nous permet d'affirmer que l'Électricité Neuchâteloise a rempli, dans la mesure de ses moyens et de ses possibilités, le rôle qui lui était dévolu. Mais si elle peut, avec une fierté légitime, jeter un regard sur le passé, ce ne doit être que pour y puiser un stimulant à faire mieux encore à l'avenir. Le prodigieux développement de l'électricité, avec ses applications toujours plus

nombreuses, non seulement dans le domaine scientifique, mais dans le champ de la vie pratique, industrielle et domestique, augmente les tâches des sociétés distributrices d'énergie électrique. Celles-ci devront veiller à ne pas se laisser déborder par les événements, prendre à temps les mesures destinées à garantir une exploitation rationnelle et s'attacher à servir toujours mieux, aux conditions les plus favorables, leur vaste clientèle.

L'Électricité Neuchâteloise continuera à se montrer digne du rôle qu'elle doit jouer pour augmenter le bien-être de notre peuple, lui assurer plus d'hygiène et de confort, et lui permettre ainsi de lutter sur le terrain économique avec le plus de chances de succès.

Emmanuel BOREL, dir.

## CONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX

Dans le domaine technique, l'Électricité Neuchâteloise S. A., a suivi, durant ces vingt-cinq ans, un développement progressif comme toutes les entreprises similaires ; nous nous bornerons à en relever les faits les plus saillants.

En 1906, une première étude des Entreprises Électriques Fribourgeoises prévoyait l'amenée, dans le canton de Neuchâtel, d'une conduite à haute tension devant, d'une part, transporter la force destinée à la traction électrique du chemin de fer du Jura Neuchâtelois et, d'autre part, alimenter les réseaux de distribution d'énergie électrique projetés sur notre territoire.

Cette conduite, en projet, venant de Fribourg, étudiée pour une tension de 32 kV., aboutissait à une station principale, aux Hauts-Geneveys, localité qui paraissait convenir le mieux à l'un et à l'autre des buts proposés.

Plusieurs communes importantes réclamant avec insistance l'exécution de ces travaux, il fallut, en 1907, passer à la réalisation d'une partie



Station de transformation.





Valangines : station principale de transformation (avant les travaux d'agrandissement).

des projets, tout en laissant de côté, pour le moment, le problème de la traction électrique du chemin de fer dont la solution se heurtait à de sérieuses difficultés techniques et financières.

Cette modification du plan primitif entraîna celle de l'emplacement de la station principale, qui fut fixé aux Valangines, au-dessus de la Ville de Neuchâtel. Cette station devait être équipée de deux transformateurs de 450 kVA., avec l'appareillage nécessaire.

Le 1<sup>er</sup> août 1908, le courant fut lancé pour la première fois dans les réseaux, mais, bien que la nouvelle conduite d'amenée fût préparée pour recevoir une tension de 32 kV., il ne fut reçu et distribué, provisoirement, qu'une tension de 8 kV. et cela directement, sans transformation, dans toute la contrée.

La Ville du Locle ayant conclu en 1907 un abonnement de 250 CV. fut reliée par une ligne et dotée d'une station de transformation à la rue des Envers ; toutes deux prévues pour 32 kV. fonctionnèrent momentanément à 8 kV.

Ce ne fut qu'en 1909 que la conduite principale Fribourg-Neuchâtel et la station des Valangines passèrent à la tension de



Valangines: vue actuelle de la station de transformation.

32 kV. ; on profita de cette circonstance pour remplacer dans cette station les transformateurs de 450 kVA. par deux unités de 1000 kVA.

La Ville de La Chaux-de-Fonds ayant, en 1911, signé une convention pour un abonnement d'une puissance de 75 kW., elle entreprit, par les soins de son Service de l'électricité, le montage d'une ligne d'amenée à 8 kV., mais équipée pour 32 kV. et aboutissant à l'usine des Éplatures.

En raison du développement rapide des installations électriques au Locle et à La Chaux-de-Fonds, les canalisations desservant ces deux localités, depuis Les Hauts-Geneveys, se révélèrent bientôt trop faibles. On entreprit alors la prolongation de la conduite principale Fribourg-Neuchâtel par Valangin, Les Hauts-Geneveys-Corbatière, point de bifurcation des tronçons du Locle et de La Chaux-de-Fonds, et le 7 novembre 1915 cette nouvelle artère fut mise en service à la tension de 32 kV.

La Ville de Neuchâtel, qui avait signé, en 1911, une convention pour un abonnement d'une puissance de 200 kW., fut tout d'abord alimentée en énergie par un câble souterrain à 4 kV.,



Corbatière: station principale de transformation et de distribution.

unissant la station des Valangines à l'usine de Champ-Bougin. Plus tard, en 1917, les installations de la Ville de Neuchâtel vinrent se relier directement au réseau général de la société, à la tension de 32 kV.

Durant les années suivantes, les constructions subirent peu de changements notables. En 1929, les Entreprises Électriques Fribourgeoises, pour répondre aux besoins de leur exportation d'énergie transmise par cette même artère des Montagnes, acquirent, près du hameau de La Corbatière, à la bifurcation des différentes lignes, un vaste emplacement avec bâtiment d'habitation, pour y construire une station de mesure et d'enclenchement.

L'Électricité Neuchâteloise S. A., de son côté, installa en ce même endroit des interrupteurs automatiques avec relais sélectifs et plus tard, une station générale de comptage de toute l'énergie reçue de Fribourg.

La ligne primitive d'aménée à 32 kV. utilisée tout à la fois pour le transport du courant d'exportation et l'alimentation des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ayant été entre temps remplacée

par une ligne à 60 kV. sur pylônes de fer, cette dernière se révéla à son tour insuffisante. Les Entreprises Électriques Fribourgeoises construisirent alors une nouvelle ligne à 130 kV. L'ancienne conduite à 60 kV. fut, dès cette époque, uniquement réservée aux besoins de notre exploitation.

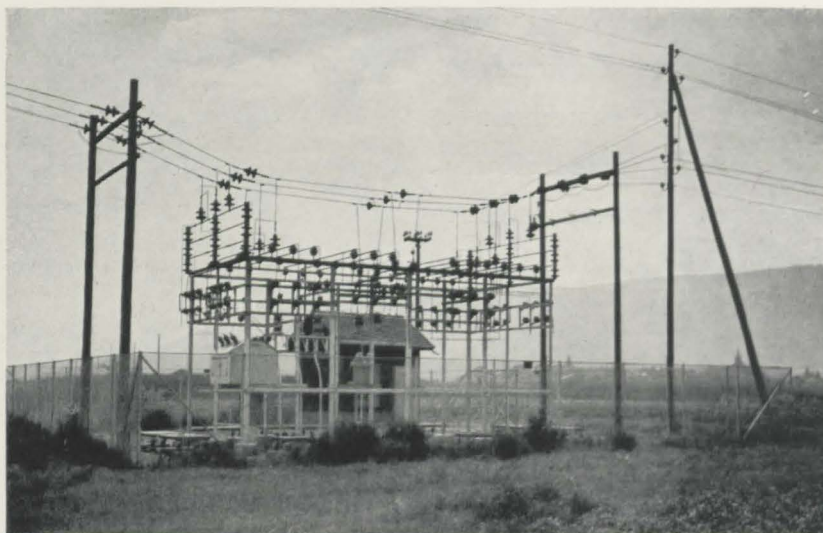


Môtiers: station principale de transformation.

De ce fait, l'énergie venant de Fribourg arrive non plus à la station des Valangines, mais à celle de La Corbatière. Ce courant est transformé sur place de 60 à 32 kV. pour l'alimentation des villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que pour le réseau I de distribution de la société.

On entreprit également la modification de la station principale des Valangines qui fut surélevée d'un étage. Les anciens interrupteurs haute tension sont remplacés par des appareils modernes à grande puissance de rupture pouvant être commandés depuis l'usine de Champ-Bougin qui se trouve à 1,5 km. et dispose d'un personnel permanent. Toutes les manœuvres nécessaires peuvent ainsi être exécutées à distance, à tout instant.

La société qui, durant près de vingt-cinq ans, alimentait en énergie seulement la partie centrale du canton, soit 18 localités et 56 stations de transformation, étendit son champ d'action en rachetant, le 31 décembre 1931, à la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe, les réseaux que celle-ci possédait sur territoire neuchâtelois et comprenant 13 villages et 73 stations qui furent, dès ce moment, exploités par la société.



Landeron: station principale de mesures et de distribution.

L'énergie nécessaire à cette nouvelle distribution continue à être fournie par la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe à la station principale de Môtiers, à une tension de 38 kV. De là, le courant est livré à 12,5 kV. dans toute la partie ouest du canton.

Poursuivant son programme, l'Électricité Neuchâteloise S. A. faisait, en 1933, l'acquisition des réseaux des Forces Motrices Bernoises S. A. situés sur terre neuchâteloise, englobant 14 localités et 36 stations de transformation. Les Forces Motrices Bernoises S. A. continuent à assurer, par notre intermédiaire, la fourniture d'énergie à la tension de 8 kV. à cette contrée. La ligne d'amenée aboutit à une station de comptage construite en plein air, près du Landeron.

Le secteur primitif de la société, alimenté par les Entreprises Électriques Fribourgeoises, est dénommé « Réseau I » ; celui qui est relié à la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe « Réseau II », enfin, celui qui a été racheté aux Forces Motrices Bernoises S. A. « Réseau III ».

A titre d'indication, voici l'énergie électrique utilisée par ces trois réseaux en 1934 :

Réseau I :	8.039.957 kWh.	avec une charge de	3.400 kW.
» II :	7.494.850	» » » »	2.400 »
» III :	<u>3.312.021</u>	» » » »	<u>754 »</u>
Totaux :	18.846.828 kWh.		6.554 kW.

soit une moyenne de 2.876 heures d'utilisation.

Louis MARTENET, ing.

# AUTORITÉS DE LA SOCIÉTÉ

## DEPUIS SA FONDATION

### PRÉSIDENTS

MM.

† Louis Perrier	1907-1912
† Édouard Droz	1913-1915
Henri Calame	1915

### VICE-PRÉSIDENT

Pierre de Meuron	1907
------------------	------

### SECRÉTAIRES

† Émile Lambelet	1907-1925
Emmanuel Borel	1925-1932
Arthur Studer	1932

### COMMISSAIRES-VÉRIFICATEURS DE COMPTES

Georges Benoît	1907-1909
† Henri-Frédéric de Coulon	1907-1909
† André Vuithier	1910-1913
Gustave-Adolphe Borel	1910
John Kummerly	1914

MEMBRES  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

1. †	Louis Perrier	1907-1912
2.	Pierre de Meuron	1907
3. †	Édouard Droz	1907-1915
4.	Paul Châtelain	1907-1923
5. †	Ernest Girod	1907-1920
6. †	Henri Richard	1907-1918
7. †	Émile Lambelet	1907-1925
8. †	Jean-Jacques Maurer	1907-1917
9. †	Hans Mathys	1907-1913
10.	Henri Calame	1913
11.	Maurice Maire	1913-1916
12. †	Alfred Clottu	1915-1933
13. †	Joseph Chuard	1917-1920
14.	Hermann Guinand	1916
15.	Marcel Grandjean	1918-1924
16.	Victor Buchs	1920
17.	Victor Ryncki	1920
18.	Victor Tripet	1920-1921
19.	Emmanuel Borel	1922
20. †	Fritz Matthey	1925-1927
21.	Julien Tissot	1927
22.	Arthur Studer	1928



MM.

23.	Alfred Guinchard	1932
24.	Henri Bersier	1932
25.	Gabriel Nicole	1932
26.	Charles Reussner	1932
27.	Edgar Renaud	1933
28.	Dr Alfred Rudolf	1934
29.	Dr Ernest Moll	1934

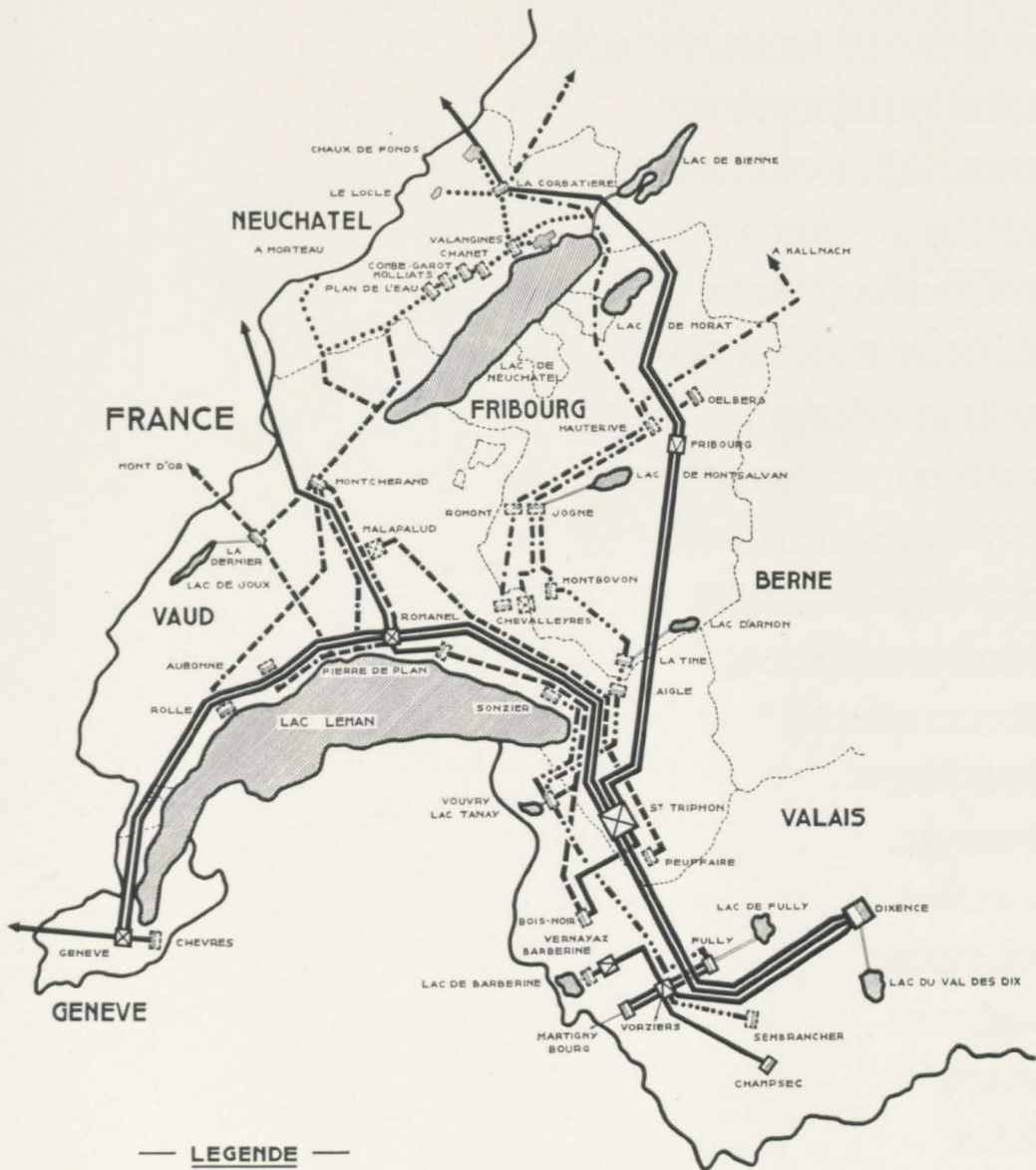
DIRECTEURS

† Alfred Bellenot	1907-1911
Pierre de Meuron	1911-1919
Victor Tripet	1920-1921
Emmanuel Borel	1921

INGÉNIEURS

Louis Martenet, ing. en chef	1910
Robert Bischoff, ing.-adjoint	1907

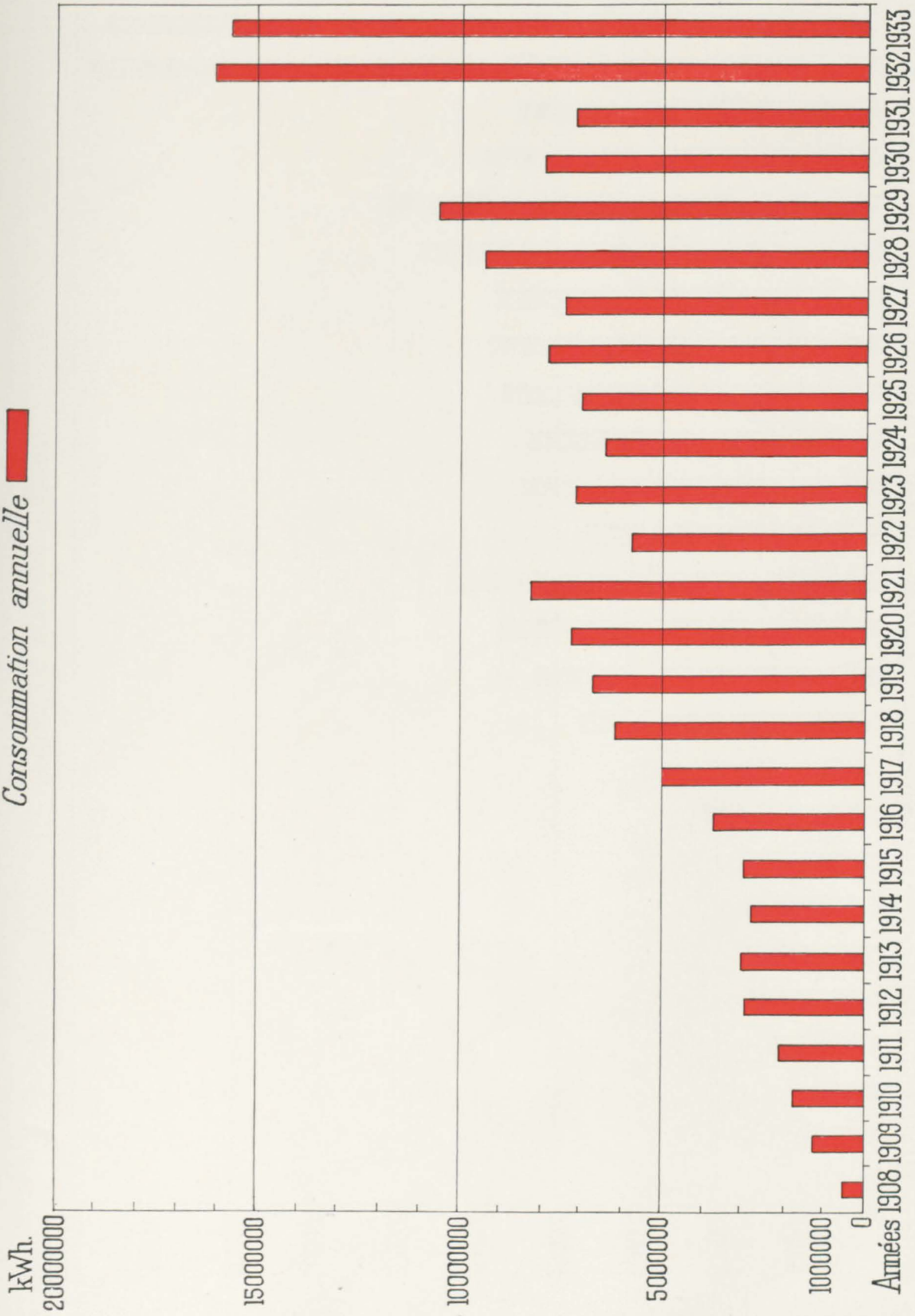
# SCHEMA DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE EN SUISSE ROMANDE




## LEGENDE

- SA L'ENERGIE DE L'OUEST SUISSE LAUSANNE
- COMPAGNIE VAUDOISE DES FORCES MOTRICES DES LACS DE JOUX ET DE L'ORBE LAUSANNE
- ENTREPRISES ELECTRIQUES FRIBOURGEOISES FRIBOURG
- SOCIETE ROMANDE D'ELECTRICITE TERRITET
- SERVICES INDUSTRIELS LAUSANNE
- ELECTRICITE NEUCHATELOISE S.A NEUCHATEL

*Consommation annuelle*

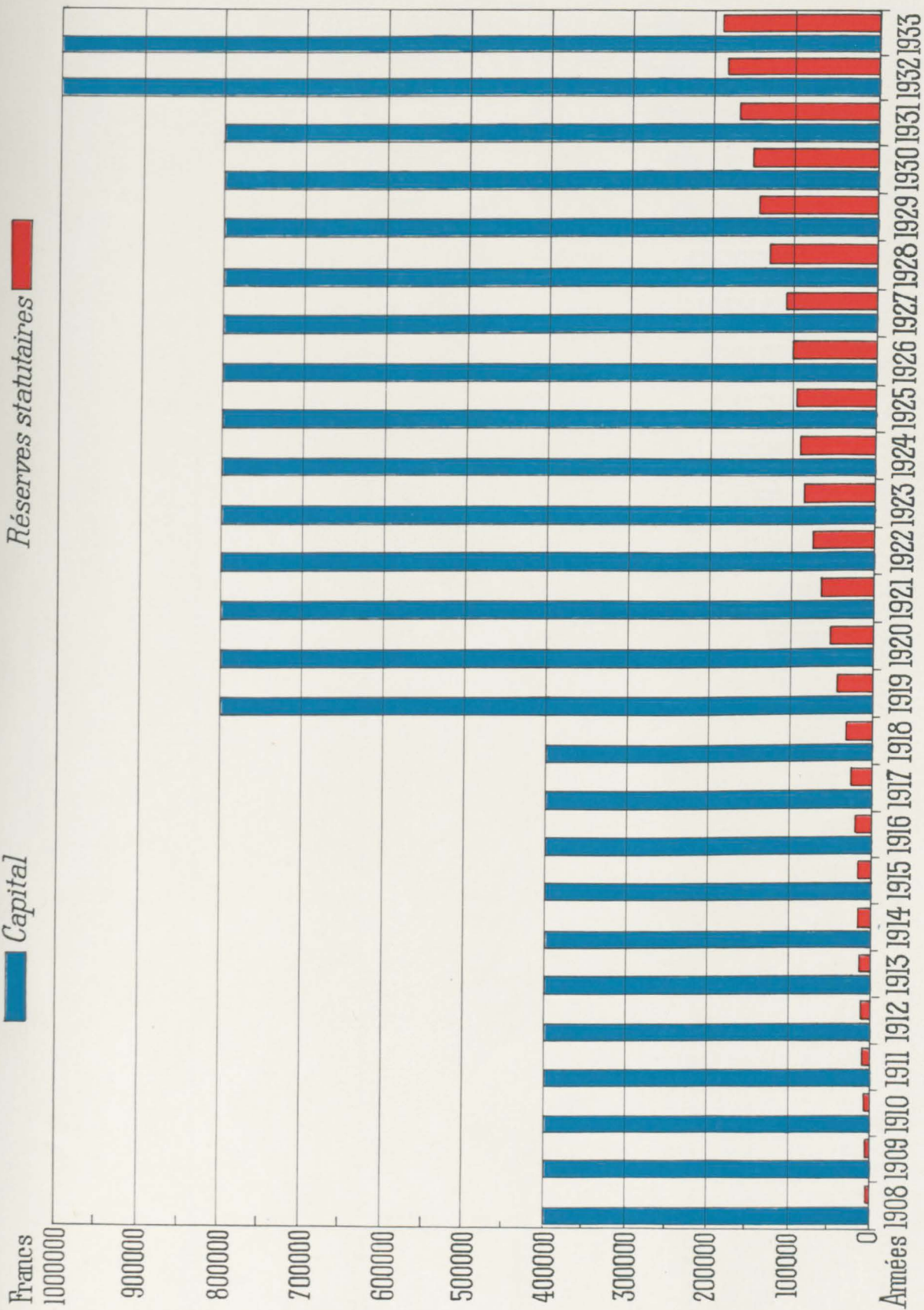


CONSOMMATION ANNUELLE

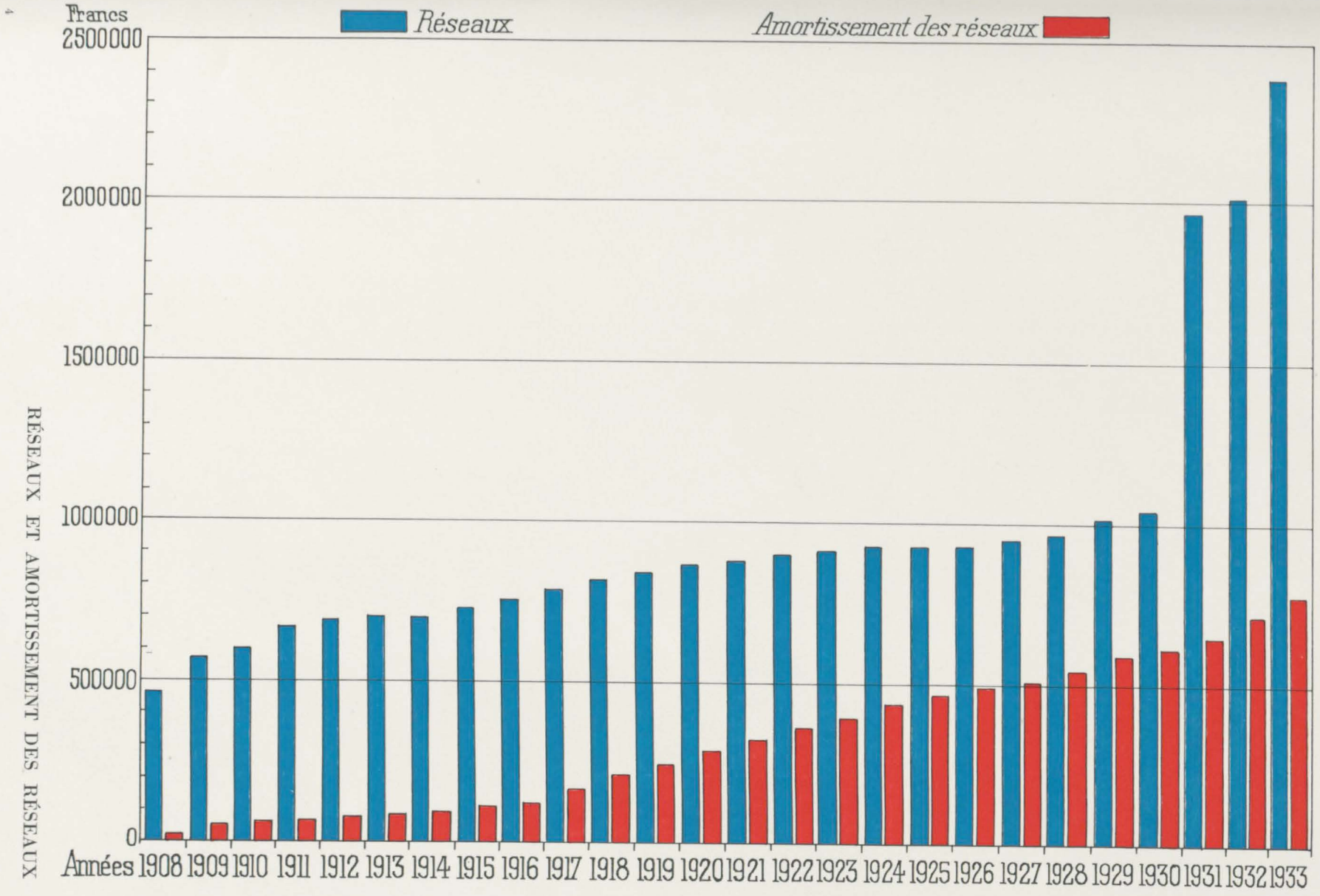
Vente de courant 



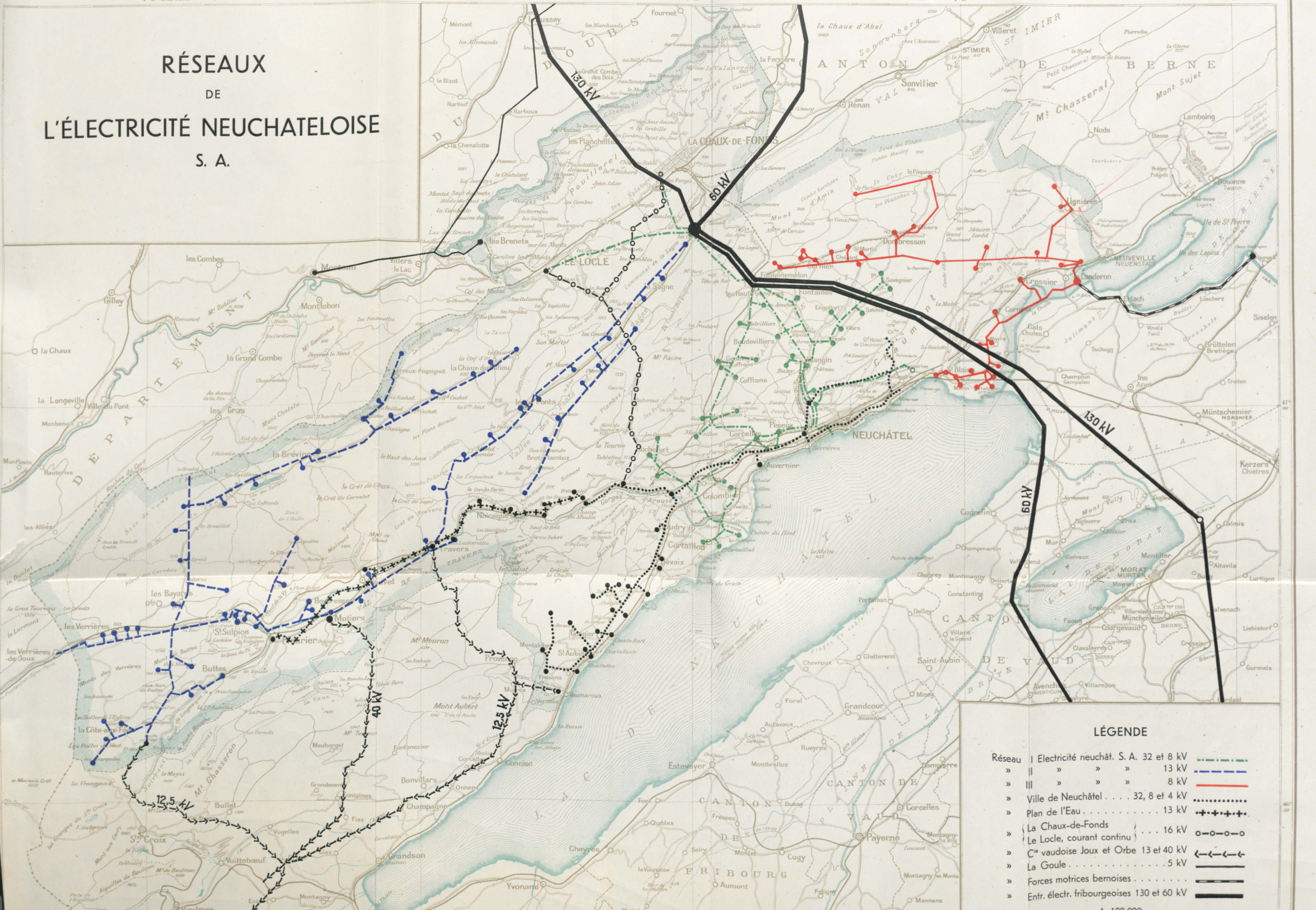
■ Capital      ■ Réserves statutaires



CAPITAL ET RÉSERVES STATUTAIRES



# RÉSEAUX DE L'ÉLECTRICITÉ NEUCHATELOISE S. A.



## LÉGENDE

- Réseau I Electricité neuchât. S. A. 32 et 8 kV — — — — —
- » II » » » 13 kV - - - - -
- » III » » » 8 kV — — — — —
- » Ville de Neuchâtel . . . . . 32, 8 et 4 kV .....
- » Plan de l'Eau . . . . . 13 kV + + + + +
- » (La Chaux-de-Fonds  
» Le Locle, courant continu) . . . . . 16 kV o-o-o-o-o
- » C<sup>o</sup> vaudoise Joux et Orbe 13 et 40 kV ←←←←←
- » La Goule . . . . . 5 kV — — — — —
- » Forces motrices bernoises . . . . . — — — — —
- » Entr. électr. fribourgeoises 130 et 60 kV — — — — —

1 : 100.000